

Quatre cent cinquante-quatrième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue par visioconférence, le mercredi le 27 janvier 2021, à 19 h 30.

*Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique.*

### **PRÉSENCES**

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

---

### **MOT DE BIENVENUE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

### **2021-01-11089**

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la demande d'ajout du point 19.3 « Appel à candidatures : conseiller aux entreprises – commerces et services »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'ordre du jour soit et est accepté ainsi modifié et tel que présenté.

Adoptée.

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **2021-01-11090**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun sujet.

**INVITÉ**

Aucun invité.

**DEMANDES DE CITOYENS**

Aucun citoyen.

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS****CALENDRIER DES RENCONTRES – FÉVRIER ET MARS 2021**

Le calendrier des rencontres pour les mois de février et mars 2021 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

**CORRESPONDANCE****DEMANDES D'APPUI**

**2021-01-11091**

**MRC DU GRANIT – IMPLANTATION DU 5G VERSUS LE RÉSEAU CELLULAIRE EN RÉGION**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 25 novembre 2020 de la MRC du Granit concernant leur demande d'appui afin que les investissements des télécommunicateurs soient déployés prioritairement dans les régions avant d'implanter la technologie 5G dans les centres urbains qui n'augmente qu'à la marge la qualité et l'utilité des services déjà rendus à ces populations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC du Granit qui se lit comme suit :

*ATTENDU QUE le territoire de plusieurs municipalités de la MRC du Granit, à l'exception de la Ville de Lac-Mégantic, est présentement très mal desservi par le réseau de téléphonie cellulaire des télécommunicateurs, comme l'a démontré au cours de l'été 2020 une analyse technique réalisée par la firme B2C Tactique inc.;*

*ATTENDU QUE les télécommunicateurs canadiens desservant le territoire de la MRC du Granit ne remplissent pas leur devoir contractuel de desservir au mieux la population en ce qui concerne le signal cellulaire;*

*ATTENDU QU'en cas d'accident, de malaise subit ou autre urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie, d'ambulance, de police;*

*ATTENDU QUE les télécommunicateurs investissent massivement depuis quelques années et augmentent actuellement leurs investissements dans la technologie 5G qui implique notamment d'implanter des tours de retransmission à tous les 200m en milieu urbain, alors que l'interconnectivité prétendue entre les réseaux ne fonctionne pas hors des grandes zones métropolitaines;*

*ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a demandé à la MRC de faire pression et que le comité Internet et couverture cellulaire de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'appuyer cette demande;*

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au CRTC ainsi qu'aux gouvernements canadien et québécois que les investissements des télécommunicateurs soient déployés prioritairement dans les régions avant

*d'implanter dans les centres urbains la technologie 5G qui n'augmente qu'à la marge la qualité et l'utilité des services déjà rendus à ces populations.*

*QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les MRC du Québec, de même qu'aux instances du CRTC, au ministre du Patrimoine canadien Steven Guilbault, aux députés de notre circonscription, MM. Luc Berthold, François Jacques et Samuel Poulin.*

Adoptée.

**2021-01-11092**

**SAINT-ADRIEN – LA FERME INNOVANTE AU CŒUR D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIALISÉ ET DURABLE**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lance un appel à projets dans le cadre du programme Territoire - Priorités bioalimentaires, volet 2;

CONSIDÉRANT que le programme vise à réaliser les priorités bioalimentaires territoriales qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires identifiés dans le PDZA de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet ferme innovante vise à mettre en valeur une terre sous-exploitée, à l'établissement de la relève agricole ainsi qu'à l'autonomie alimentaire, répondant à l'action prioritaire 3 « *Mettre en place un modèle innovant d'occupation dynamique des superficies agricoles* » et à l'action prioritaire 10 « *Promouvoir l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux* »;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet s'inscrit dans les orientations de l'Agenda 21, de rallier le milieu autour d'une agriculture durable, économiquement viable et qui assurera une diversification économique sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie le chargé de projet et membre du comité promoteur de ferme innovante, M. Samuel Thibault, dans ses démarches de demande de financement auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au programme Territoire - Priorités bioalimentaires, volet 2.

Adoptée.

**2021-01-11093**

**SAINT-CAMILLE – APPUI À L'ÉLABORATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE – PROGRAMME PDCN**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lance un appel à projets pour soutenir l'élaboration de Plan de développement de communauté nourricière (PDCN);

CONSIDÉRANT que les PDCN sont des démarches concertées qui visent à réaliser un portrait des acteurs, des infrastructures, des activités et des initiatives qui sont liées au système alimentaire sur un territoire donné et de définir ses potentiels de développement;

CONSIDÉRANT que les PDCN visent l'établissement d'une vision commune et de nouvelles pistes de solution en matière d'aménagement du territoire, pour le développement d'une communauté nourricière, en vue d'assurer une plus grande autonomie alimentaire et une meilleure résilience à l'égard de nombreux enjeux, comme celui des changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'effervescence de nombreux projets agroalimentaires en cours actuellement à Saint-Camille, des synergies potentielles que ces projets pourraient avoir entre eux et des bénéfiques envisagés pour la communauté;

CONSIDÉRANT que ces objectifs et ces actions potentielles s'inscrivent directement dans l'énoncé de vision de l'actuel PDZA de la MRC des Sources, appelant à promouvoir l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet pourrait enrichir la démarche de révision du PDZAF des Sources qui s'inscrit dans les orientations de l'Agenda 21 et rejoint plusieurs initiatives de la MRC, telles que le service de l'ARTERRE et le projet Synergie Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources appuie la Municipalité du Canton de Saint-Camille dans ses démarches de demande de financement auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour soutenir l'élaboration de Plan de développement de communauté nourricière (PDCN).

Adoptée.

**2021-01-11094**

**APPUI AU PROJET PILOTE CULTURE ET DÉFIBRAGE DU CHANVRE INDUSTRIEL EN ESTRIE**

CONSIDÉRANT que le développement de la filière des écomatériaux est un créneau que la MRC des Sources porte depuis les dernières années dans sa vision de diversification économique;

CONSIDÉRANT que dans la catégorie des écomatériaux, on compte tous les matériaux biosourcés issus de la biomasse agricole ou forestière et que le chanvre industriel est considéré comme une biomasse agricole;

CONSIDÉRANT qu'en 2018, la MRC des Sources avait confié le mandat à la firme française Karibati de réaliser une étude sur la cartographie de l'écosystème des écomatériaux et concluait, par les échanges avec les acteurs et partenaires du secteur, que la mise en place d'un centre de recherche voué au développement des écomatériaux répondrait à un besoin pour la mise en place de la filière ;

CONSIDÉRANT que le projet répond à l'action numéro 15 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources (PDZA), qui est de développer une filière industrielle complémentaire aux activités agricoles et forestières dominantes, appuyée sur des créneaux novateurs

CONSIDÉRANT que le projet répond à l'action numéro 3 du PDZA, qui est de sensibiliser et valoriser les pratiques de productions des entreprises agroalimentaires dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources a pour mandat d'élaborer la stratégie d'intervention dans les secteurs agroalimentaires et forestiers, de regrouper les producteurs agricoles et de voir à sa mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil des maires de la MRC des Sources appuie la TACAF dans ses demandes de financement comme porteur du Projet pilote culture et défibrage du chanvre industriel en Estrie.

Adoptée.

**2021-01-11095**

**APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS POUR LA DELOCALISATION DE LA CARTE DE COMPETENCE EN FORMATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté, par la résolution 2014-08-8852, la version finale du Plan de développement de la zone agricole des Sources (PDZA);

CONSIDÉRANT que l'action 17 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources (PDZA) vise à développer une structure de planification des besoins et des compétences en ressources humaines, notamment en favorisant la création et le maintien de formations adaptées pour combler les besoins de l'industrie et sensibiliser les propriétaires des entreprises aux transferts de connaissances;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets souhaite répondre aux besoins de la MRC en ce qui concerne les formations agricoles mais qu'il n'est pas autorisé par le ministère de l'Éducation à dispenser du programme de *Production animale* sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en Estrie, c'est le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons qui est autorisé à dispenser du programme de *Production animale*;

CONSIDÉRANT que le 30 novembre 2020, un comité sur le DEP en production animale s'est rencontré afin d'analyser les différentes options visant à autoriser le déploiement du programme de *Production animale* sur le territoire du Centre de services scolaire des Sommets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil des maires de la MRC des Sources appuie la demande du Centre d'excellence en formation professionnelle des Sommets afin d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministre de l'Éducation pour le déploiement du programme de formation *Production animale* sur son territoire.

Adoptée.

## **À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

### **CONSULTATION FÉDÉRALE – MINÉRAUX CRITIQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les élus que la MRC des Sources a transmis une lettre d'appui à la démarche d'Alliance Magnésium pour la reconnaissance du magnésium comme minéral critique et stratégique pour le développement du Canada, et ce, à l'attention du directeur de la division de l'industrie et de l'analyse économique – Secteur des terres et des minéraux / Ressources naturelles Canada.

La démarche avait déjà été faite au Québec au moment où ils avaient identifié une liste de matériaux stratégiques pour le développement du Québec mais, au niveau canadien, la nomenclature avait été légèrement modifiée et le magnésium ne se retrouvait pas dans la première version de cette liste. Alliance Magnésium a fait une présentation afin d'expliquer les différents enjeux et de démontrer ce que peut apporter le magnésium en termes de minéraux critiques pour le gouvernement canadien. Les délais étant très court (une semaine), la MRC n'a pas pu faire de présentation concernant cette stratégie mais, en concertation avec nos trois directions, la décision a été prise d'appuyer cette stratégie et le préfet, Monsieur Grimard, a pu en prendre connaissance au moment de l'envoi à Alliance Magnésium.

### **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

#### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE FRÉQUENTATION 2020**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur de l'aménagement du territoire, Monsieur Philippe LeBel dépose le rapport de fréquentation du Mont-Ham pour l'année 2020. Il précise que les données des mois de mars, avril et mai sont absentes dû à la fermeture du Parc à cause de la pandémie mais que, malgré cette année bien particulière, l'achalandage annuel a atteint un record de 62 061 visiteurs (comparativement à 2019 où l'on en avait eu 42 000).

Monsieur LeBel tient également à mentionner qu'on s'oriente déjà vers une nouvelle année record, les chiffres repartant encore à la hausse : le mois de janvier 2020 représentait 1 100 visiteurs or à la mi-janvier 2021, nous étions déjà à plus de 3 000 visiteurs.

Monsieur Pagé tient à féliciter toute l'équipe pour toute la mise en œuvre faite pour le Parc régional (création, infrastructures,...) qui a permis de saisir toutes ces opportunités et avoir ces résultats extraordinaires.

Monsieur Grimard avale Monsieur Pagé en expliquant que c'est un produit d'appel que la MRC tenait vraiment à mettre en place mais, surtout, l'intérêt des personnes à revenir grâce à leur satisfaction des services déployés.

**2021-01-11096**

Résolutions inexistantes



## **ROUTE VERTE**

**2021-01-11097**

### **RATIFICATION DES DÉPENSES ROUTE VERTE, AOÛT À DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la MRC des Sources est gestionnaire de la Route verte suite au retrait du mandat au Comité touristique des Sources;

CONSIDÉRANT que les dépenses de la Route verte ont été faites pour les mois d'août 2020 à décembre 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

### **Dépenses d'entretien Route Verte - MRC des Sources**

<b>Date</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant (coût net)</b>	<b>Détail</b>
2020-08-04	Garage Jean-Rock Paquet Inc.	18,58	RV : Huile 2 temps
2020-08-04	Gabriel Couture et Fils Ltée	5,62	RV : Matériaux divers
2020-08-04	Dépanneur Danville	42,99	RV : Essence
2020-08-10	Gabriel Couture et Fils Ltée	18,97	RV : Matériaux divers
2020-08-11	Gabriel Couture et Fils Ltée	24,34	RV : Matériaux divers
2020-08-11	Gabriel Couture et Fils Ltée	25,18	RV : Matériaux divers
2020-08-11	Gabriel Couture et Fils Ltée	3,45	RV : Matériaux divers
2020-08-14	Dépanneur Danville	34,71	RV : Essence
2020-08-17	Gabriel Couture et Fils Ltée	30,43	RV : Matériaux divers
2020-08-19	Gabriel Couture et Fils Ltée	19,19	RV : Matériaux divers
2020-08-20	DISTRIBUTION MC	93,16	RV : Produits ménagers
2020-08-21	Gabriel Couture et Fils Ltée	22,17	RV : Matériaux divers
2020-08-24	Gabriel Couture et Fils Ltée	45,85	RV : Matériaux divers
2020-08-27	Dépanneur Danville	32,07	RV : Essence
2020-09-08	Dépanneur Danville	33,41	RV : Essence
2020-09-09	Gabriel Couture et Fils Ltée	78,73	RV : Matériaux divers
2020-09-10	Gabriel Couture et Fils Ltée	33,11	RV : Matériaux divers
2020-09-21	Gabriel Couture et Fils Ltée	1,94	RV : Matériaux divers
2020-09-23	Dépanneur Danville	34,54	RV : Essence
2020-09-28	Dépanneur Danville	9,23	RV : Papier hygiénique
2020-09-30	RAPPEL	2 388,46	RV : Gestion du Castor

2020-10-08	Gabriel Couture et Fils Ltée	17,82	RV : Lames
2020-10-08	Gabriel Couture et Fils Ltée	8,91	RV : Lames
2020-10-13	Gabriel Couture et Fils Ltée	25,18	RV : Matériel divers
2020-10-14	René Lacroix	241,45	RV : Bottes à Cap d'acier
2020-10-14	Dépanneur Danville	34,02	RV : Essence
2020-10-15	Garage Jean-Rock Paquet Inc.	24,15	RV : Chaîne
2020-10-21	Dépanneur Danville	10,96	RV : Essence
2020-10-26	Gabriel Couture et Fils Ltée	6,17	RV : Clenche
2020-10-26	Gabriel Couture et Fils Ltée	17,45	RV : Matériaux divers
2020-11-17	Ateliers Beauchemin inc.	233,32	RV : Tube en acier
2020-12-03	Pneus & Mécanique Vachon	1 144,18	RV - Réparation Gator
		<b>4 759,74</b>	

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses de la Route verte, du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 décembre 2020, au montant de 4 759,74 \$.

Adoptée.

**2021-01-11098**

**REDDITION DE COMPTES POUR L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2020-2021**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre du ministère des Transports, datée du 30 juin 2020, confirmant une aide financière de 23 375 \$ devant servir à l'entretien de la Route Verte sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la présentation de cette reddition de comptes permettra d'obtenir une aide financière maximale de 23 375\$, soit un maximum de 50 % du coût total des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes des dépenses relatives à l'entretien de la Route Verte a été effectuée et qu'elle présente un total de dépenses de 47 827 \$;

CONSIDÉRANT qu'un bilan complet pour 2020 a été transmis le 28 octobre 2020 aux membres du Conseil de la MRC des Sources, que ce bilan faisait état de l'entretien réalisé au cours de l'année, et que celui-ci répondait aux exigences des membres du Conseil de la MRC des Sources;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte la reddition de comptes finale pour l'entretien de la Route Verte 2020-2021 au montant de 47 827 \$ qui sera déposée au ministère des Transports avant le 31 janvier 2021.

Adoptée.

**2021-01-11099**

**DÉPÔT AU PROGRAMME VELOCE III, VOLET 3 DU MTQ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris en charge, en 1997, 14,5 km de l'ancienne emprise ferroviaire se trouvant sur son territoire ainsi que les surlargeurs en y aménageant une piste multifonctionnelle selon un bail notarié d'une durée de 60 ans conclu avec le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce segment de la Route verte est de 50 750 \$ pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le dépôt d'une demande financière auprès du ministère des Transports dans le cadre de son programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) permettrait d'obtenir un financement de 25 375 \$, ce qui représenterait au maximum cinquante pour cent des dépenses admissibles pour l'entretien de la Route verte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources autorise M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer une demande de financement au ministère des Transports dans le cadre de son programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), et de signer tous documents relatifs à cette demande.  
Adoptée.

## **LOISIRS**

### **2021-01-11100**

#### **DÉPÔT DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME « JOUES ROUGES - CET HIVER, ON BOUGE! »**

CONSIDÉRANT que l'Agenda 21 des Sources identifie comme un de ses objectifs prioritaires de favoriser le développement de différentes initiatives porteuses de bien-être pour la population;

CONSIDÉRANT que, dans la Stratégie jeunesse de la MRC des Sources, la santé et le bien-être sont identifiés comme étant une priorité sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les activités de plein d'air favorisent la pratique d'activités physiques et favorise les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a lancé un appel à projets ayant pour objectif de favoriser les initiatives plein air en Estrie;

CONSIDÉRANT que la consultation d'acteurs communautaires du territoire dont le CIUSSS-CHUS et la CDC des Sources a permis d'identifier la randonnée en montage comme étant une activité de plein air pouvant susciter l'intérêt des jeunes de la région;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS et la CDC des Sources ont confirmé qu'ils souhaitent être partenaires du projet Joue Rouges visant à offrir un accès gratuit au Parc régional du Mont-Ham à 30 étudiants et à 20 familles qui habitent la région des Sources et qui sont en situation de vulnérabilité sociale et économique;

CONSIDÉRANT que pour obtenir le financement de ce projet, la MRC des Sources devra contribuer à la hauteur de 55 \$ afin de réaliser un projet concerté de 2 189\$, ce qui représente 2,5% du financement total du projet;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet a été envoyé le 11 janvier 2021 afin de respecter les échéances de dépôt de projet du Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources ratifie le dépôt de projet soumis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie le 11 janvier dernier;

QUE la MRC des Sources autorise M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents relatifs à cette demande de soutien financier.

Adoptée.



## **TOURISME ET CULTURE**

### **TOURISME**

#### **EMPLOIS ÉTUDIANTS – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE**

La directrice du développement des communautés, Mme Johanie Laverdière, a informé les élus que la Table de coordination agroalimentaire et forestière des Sources a déposé une demande auprès de Service Canada afin d'obtenir du financement grâce à son programme d'Emploi été Canada.

Le financement demandé vise à permettre l'embauche de trois ressources à temps plein au bureau d'information touristique pour la période estivale 2021, et d'une ressource à temps partiel de septembre 2021 à décembre 2021.

### **CULTURE**

#### **2021-01-11101**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023**

CONSIDÉRANT la proposition faite par la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) quant à la possibilité de convenir d'une « Entente de développement culturel » à intervenir entre le ministère et la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat »;

CONSIDÉRANT que la politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur pour la période allant de 2018 à 2026;

CONSIDÉRANT l'intention démontrée par le ministère à convenir d'une entente triennale qui soit souple et que des ajustements au plan d'actions pourront être faits;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra à la MRC des Sources d'obtenir une contribution financière maximale du ministère de la Culture et des Communications de 108 000 \$ sur 3 ans (2021-2022-2023);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Municipalité régionale de comté des Sources s'engage à participer à la réalisation d'une entente sectorielle avec le MCC en y affectant une contribution maximale de 72 000 \$ sur 3 ans (2021-2022-2023);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le préfet de la Municipalité régionale de comté des Sources, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soient et sont autorisés à signer la convention d'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité régionale de comté des Sources dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat ».

Adoptée.

*Mention spéciale est faite par le préfet, Monsieur Hugues Grimard, par rapport à l'augmentation de la contribution de la MRC des Sources dans le domaine culturel pour les 3 prochaines années (passant de 135 000 \$ à 180 000 \$).*

*Le conseiller, Monsieur Michel Plourde, tient à souligner l'important effet levier que cela produit (plus on investit, plus le ministère investit également).*

### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

**2021-01-11102****FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL****PROJET : Murale portative à Saint-Georges-de-Windsor****PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor****(Projet FRR-2021-17)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-17 Murale portative à Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet s'arrime à deux orientations de la politique locale de développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie établie par le conseil municipal de Saint-Georges, soit *L'émergence et le maintien d'activités sociales et communautaires* ainsi que *L'émergence et le maintien d'activités et d'évènements sportifs, culturels et de loisirs*;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, par les économies réalisées en cessant de louer un chapiteau, d'améliorer la fréquence et la qualité des événements sur son territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 3 480 \$ pour un projet totalisant 3 480 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-17 Murale portative à Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, pour un montant maximum de 3 480 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR - Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 740 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 740 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2021-01-11103****FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL****PROJET : Changement des luminaires des installations sportives de Saint-Camille****PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Camille****(Projet FRR-2021-18)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-18 Changement des luminaires des installations sportives de Saint-Camille*, présenté par la Municipalité de Saint-Camille, répond à l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » de l'Agenda 21 des Sources et à l'objectif « *Valoriser les actions du développement durable* »;

CONSIDÉRANT que le projet agit positivement sur la finalité du développement durable « *Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère* » et « *La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources* », en raison de l'efficacité énergétique améliorée;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Saint-Camille de réduire les dépenses énergétiques et les coûts associés à ces dernières;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Camille de 6 136,52 \$ pour un projet totalisant 16 513,96 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-18 Changement des luminaires des installations sportives de Saint-Camille*, présenté par la Municipalité de Saint-Camille, pour un montant maximum 6 136,52 \$, correspondant à 37 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR - Fonds local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 068,26 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 068,26 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL**

Aucun sujet.

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

**2021-01-11104**

#### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS SUPRARÉGIONAL PROJET : CONTRIBUTION AU PROGRAMME CARBONE SCOL'ERE PROMOTEUR : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (Projet FRR-2021-FF)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-CC Contribution au programme Carbone Scol'ERE*, présenté par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, aborde les finalités du développement durable « *Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère* » et « *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources* », telles qu'énoncées dans l'agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aussi à l'objectif « Valoriser et adapter l'offre de parcours scolaires et les méthodes alternatives d'apprentissage » de la Stratégie jeunesse des Sources et que cette dernière indique « Placer l'aspect environnemental au cœur des projets autant que possible » comme un de ses quatre principes directeurs;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière non précisée pour un projet d'un coût total de 15 000 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources finance le *FRR-2020-CC Contribution au programme Carbone Scol'ERE*, présenté par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, pour un montant maximum de 1 000 \$ par municipalité de la MRC ayant au moins une classe participante, pour une contribution totale de 6 000 \$ maximum;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % lors de la signature du protocole d'entente
- 50 % lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

*Le conseiller, Monsieur Philippe Pagé, fait part de l'intérêt d'intégrer le comité des directions des écoles de notre territoire afin d'aider à faire un choix judicieux au niveau de la sélection des écoles qui aurait cette formation et même plus généralement à l'avenir lors de prochaines initiatives et de leur organisation.*

## **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

### **2021-01-11105**

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION AU PROJET ESTIVAL D'ANIMATIONS AMBULANTES ET D'ANIMATIONS APRÈS L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT le projet estival d'animations ambulantes et d'animations après l'école, présenté par la Ville de Val-des-Sources et appuyé par le coordonnateur du Comité territorial des Sources;

CONSIDÉRANT la nature régionale du projet et les multiples partenaires du projet, dont l'école secondaire l'Escale et deux écoles primaires, la Ville de Val-des-Sources, le CIUSSS de l'Estrie - CHUS, la CDC des Sources et la Maison des jeunes de l'Or Blanc;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par la Ville de Val-des-Sources au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité pour un montant de 50 000 \$ pour les volets concernés par la présente demande;

CONSIDÉRANT que le projet est basé sur l'approche de proximité, qui est un des quatre principes directeurs de la Stratégie jeunesse des Sources et qu'il contribue à plusieurs objectifs de cette Stratégie, soit « Favoriser les transitions réussies », « Augmenter l'implication des parents et de la communauté dans la réussite éducative », et « Développer des facteurs de protection contre la délinquance » et que le projet met en place les stratégies se rattachant à chacun de ces objectifs;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit clairement dans l'objectif « S'approprier l'approche de proximité pour maximiser les impacts de l'approche sur le territoire », associé à l'enjeu 1 du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources;

CONSIDÉRANT le besoin d'une contribution financière de 10 000 \$ afin de compléter le montage financier du projet totalisant 60 000 \$;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources contribue au projet estival d'animations ambulantes et d'animations après l'école, présenté par la Ville de Val-des-Sources, pour un montant de 3 317,51 \$, correspondant à 5,5 % du montant total du projet;

QUE l'aide financière octroyée par le Gouvernement du Québec pour les besoins des municipalités en matière de légalisation du cannabis soit utilisée pour couvrir les frais associés à la contribution de la MRC des Sources à ce projet;

QUE la MRC des Sources présente une lettre d'intention de contribution supplémentaire de 6 682,49 \$, portant sa contribution totale au projet à 10 000 \$;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet.

### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **2021-01-11106**

#### **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL – RECONDUCTION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE PAIEMENT 2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-09-7325 par laquelle la MRC des Sources adoptait sa Politique de reconnaissance des organismes et des infrastructures à caractère régional;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-05-8022 par laquelle la MRC des Sources acceptait et désignait les cinq (5) organismes suivants à titre d'organisme ou infrastructure à caractère régional pour 2012 à 2017, soit :

- Centre récréatif d'Asbestos;
- Camp musical d'Asbestos;
- Corporation des Corridors verts de la MRC des Sources;
- Corporation de Développement du Mont-Ham;
- P'tit Bonheur;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-01-9027 par laquelle le conseil de la MRC des Sources retire l'organisme Corporation des Corridors verts d'Asbestos des organismes admissibles de la Politique de reconnaissance des organismes et infrastructures à caractère régional de la MRC des Sources puisque l'organisme Corporation des Corridors verts de la MRC des Sources n'est plus un mandataire de la MRC des Sources pour l'entretien et l'opération d'une infrastructure à caractère régional;

CONSIDÉRANT l'obtention du statut de Parc régional pour le Mont-Ham, le conseil de la MRC des Sources retire l'organisme Corporation de développement du Mont-Ham des organismes admissibles de la Politique de reconnaissance des organismes et infrastructures à caractère régional de la MRC des Sources puisque l'organisme bénéficie d'un traitement particulier quant à son financement;

CONSIDÉRANT que les ententes entre la MRC des Sources et organismes, soit le Camp musical d'Asbestos, le Centre récréatif d'Asbestos et le P'tit Bonheur, prenaient fin en 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes et infrastructures à caractère régional doit être renouvelée annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources reconnaisse comme organismes et infrastructures à caractère régional pour l'année 2021 :

- le Centre récréatif d'Asbestos;
- le Camp musical d'Asbestos;
- le P'tit Bonheur;
- la Meunerie de Saint-Adrien;
- la Corporation de développement de l'étang Burbank

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le paiement d'un montant de 4 000 \$ par équipement régional pour l'année financière 2021 selon les protocoles d'entente avec les cinq (5) organismes et les infrastructures qui ont reçu une reconnaissance de leur caractère régional, pour un total de 20 000 \$;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les protocoles d'ententes.

Adoptée.

## **TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

**2021-01-11107**

### **STC DES SOURCES - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC) - DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTAPE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1), une municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport adapté lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 220-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport collectif lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 221-2015;

CONSIDÉRANT que l'organisation, la gestion et les opérations relatives au transport collectif ainsi qu'au transport adapté ont été déléguées à l'organisme Service de transport collectif des Sources (STC des Sources) qui agit à ce titre en tant que mandataire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et le transport adapté sont sur la liste des services et des activités prioritaires du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mi-mars 2020, les déplacements effectués par le STC des Sources ont diminué en transport adapté et en transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le STC des Sources a maintenu la même offre de services habituellement offerte à la population dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE malgré qu'aucune demande n'a été déposée, le ministère des Transports du Québec a octroyé à la MRC des Sources des fonds via le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) afin de limiter la précarité financière des organismes de transport collectif du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du 21 janvier 2021 d'adopter un plan d'optimisation des ressources du STC des Sources afin de limiter les répercussions de la pandémie sur ses revenus;

CONSIDÉRANT que l'organisme admissible ait maintenu la contribution municipale totale approuvée pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE suite aux recommandations du conseil d'administration du STC des Sources du 21 janvier 2021, le conseil de la MRC des Sources accepte les fonds octroyés par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du PAUTC;

QUE le conseil de la MRC adopte le plan d'optimisation des ressources du STC des Sources afin de limiter les répercussions de la pandémie sur ses revenus;

QUE le conseil de la MRC autorise le STC des Sources à déposer le rapport d'étape au 31 décembre 2020 au ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

Aucun sujet.

### **DOSSIERS AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

### **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

Aucun sujet.

### **ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucun sujet.

### **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

### **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

Aucun sujet.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

**2021-01-11108**

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ – ATTESTATION DE CONFORMITÉ – ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC prend acte du document officiel émis par la ministre de la Sécurité publique, le 12 janvier 2021 attestant de la conformité du projet de Schéma de couverture de risques révisé aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, que le Conseil avait adopté le 22 juin 2020 aux termes de la résolution 2020-06-10941;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC doit selon l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) adopter le schéma, tel que transmis à la ministre, sans modification dans les 90 jours de la réception de l'attestation de conformité;

CONSIDÉRANT qu'un avis indiquant la date d'entrée en vigueur dudit schéma doit être publié à dans un journal local au préalable conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que l'article 24 stipule qu'un Schéma entre en vigueur le 90<sup>e</sup> jour suivant la réception de l'attestation de conformité délivrée par la ministre ou à la date fixée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC adopte le Schéma de couverture de risques révisé tel qu'approuvé par la ministre de la Sécurité publique le 12 janvier 2021;

QUE l'entrée en vigueur soit le 1<sup>er</sup> jour du mois de mars 2021;

QUE la MRC procède à un avis public dans le journal qui décrète l'entrée en vigueur du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources;

QUE copie certifiée conforme du schéma révisé soient transmis aux municipalités locales, aux MRC contiguës et aux Service de Sécurité Incendie œuvrant sur le territoire.

Adoptée.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 23 mars 2021, à 9h00, par visio-conférence TEAMS.

#### **2021-01-11109**

#### **PROJET D'ÉTUDES HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUES POUR LE SECTEUR DES TROIS-LAC – UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE – PARTENARIAT**

CONSIDÉRANT que les finalités de l'Agenda 21 de la MRC des Sources ciblent, entre autres, la lutte contre les changements climatiques ainsi que la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources;

CONSIDÉRANT que la MRC élabore présentement son plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) et que celui-ci vise à assurer la sécurité et le bien-être des personnes ainsi que la pérennité des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'historique des aléas climatiques hydriques de la province et de la région;

CONSIDÉRANT que le bassin versant des Trois-Lacs représente le secteur le plus à risque des aléas fluviaux sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que deux professeurs de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke proposent un projet de recherche à deux volets dont l'élaboration de courbes débits-dommages et une analyse des processus sédimentaires dans le secteur des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que ces projets vont de pair avec la réalisation du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet de recherche s'échelonnera sur quatre (4) ans et demandera un financement de 50 000 \$/année;



CONSIDÉRANT que l'Université de Sherbrooke souhaite déposer une demande de subvention Alliance au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour financer 66,7 % du projet;

CONSIDÉRANT que 33,3 % du financement doit provenir de partenaires locaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC manifeste son intérêt envers le projet recherche de l'Université de Sherbrooke;

QUE la MRC des Sources s'engage à contribuer financièrement au projet de recherche pour un montant maximum de 8 650 \$/année pour les quatre (4) prochaines années, soit 2021-2024;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer tous documents relatifs au partenariat.

Adoptée.

## **ENVIRONNEMENT**

### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **2021-01-11110**

### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

#### **2021-01-11111**

### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

## **PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (PGMR)**

Aucun sujet.

## **EAU**

Aucun sujet.

**RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

**ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

**DEMANDE DE CITOYENS**

Aucun citoyen.

**MRC FINANCES**

**MRC**

**2021-01-11112**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2021-01-11113**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202000067 à 202001037 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 378 362,53 \$.

Adoptée.

**2021-01-11114**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2021-01-11115**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ier</sup> DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>ier</sup> décembre au 31 décembre 2020;  
CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202000932 à 202001043 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 488 259,89 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

**2021-01-11116**

**EMBAUCHE MME VÉRONIQUE PELLETIER, AGENTE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-11028 par laquelle le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, était autorisé à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'agente d'accueil et d'intégration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède l'embauche de Madame Véronique Pelletier à titre d'agente d'accueil et d'intégration.

Adoptée.

**2021-01-11117**

**EMBAUCHE MME LAURE HENNEBIQUE, AGENTE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-11065 par laquelle le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, était autorisé à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'agente de communication et de promotion;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède l'embauche de Mme Laure Hennebique à titre d'agente de communication et de promotion.

Adoptée.

**2021-01-11118**

**APPEL À CANDIDATURES : CONSEILLER AUX ENTREPRISES - COMMERCES ET SERVICES**

CONSIDÉRANT que M. Francis Richer quittera ses fonctions de conseiller aux entreprises de la MRC des Sources à la fin du mois de février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à lancer un appel de candidatures pour combler le poste de conseiller aux entreprises – commerces et services.

Adoptée.

### **MRC ADMINISTRATION**

#### **2021-01-11119**

#### **PORTEURS DE DOSSIERS 2020**

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT les arrivées et les départs dans certains comités de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de modification dans le document « **Porteurs de dossiers 2020 de la MRC des Sources** » concernant le dossier TME afin que le porteur soit M. Philippe Pagé en remplacement de M. Pierre Therrien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le document « **Porteurs de dossiers 2020 de la MRC des Sources** » soit et est adopté avec la modification demandée.

Adoptée.

#### **2021-01-11120**

#### **ROUTE DES SOMMETS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021-2023**

CONSIDÉRANT que la promotion de nos produits et de nos événements locaux distinctifs a été identifié comme étant une priorité dans l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le tourisme est identifié comme une filière prioritaire dans la Stratégie de diversification économique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Route des Sommets traverse notre territoire et est un vecteur d'attraction touristique pour notre région;

CONSIDÉRANT que la Route des Sommets favorise la promotion des entreprises touristiques de notre territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a participé au processus de planification stratégique de la Route des Sommets et que les enjeux de notre territoire ont été pris en considération dans cette démarche;

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique du Granit, qui agit à titre de coordonnateur de l'initiative de la Route des Sommets, nous demande une contribution financière de 3 000 \$ annuellement pour les années 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT que ce montant est le même montant que celui demandé antérieurement dans le cadre de notre participation à l'initiative de la Route des Sommets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise une dépense de 3 000 \$ par année pour les années 2021, 2022 et 2023, sous forme de contribution financière permettant la poursuite des activités de la Route des Sommets.

Adoptée.

**2021-01-11121****DÉFI OSENTREPRENDRE ESTRIE – ENTENTE DE PARTENARIAT 2021**

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance de l'organisme OSEntreprendre Estrie par laquelle on offre à la MRC des Sources un partenariat entre les deux organismes et qu'une contribution financière soit engagée, dans le cadre de la 23<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT que dans son offre d'activités, le Défi OSEntreprendre offre trois volets, soit le volet *Entrepreneuriat étudiant* qui soutient le développement de l'esprit d'entreprendre en mettant en lumière les élèves et étudiants, du primaire jusqu'à l'université, qui réalisent des initiatives entrepreneuriales, le volet *Création d'entreprises* qui appuie les nouveaux entrepreneurs et, finalement, le volet *Réussite inc.* qui fait rayonner une entreprise en affaires depuis plus de cinq ans dont le parcours conjugue cinq aspects de la réussite : réalisations, valeurs, finances, perspectives et équipe;

CONSIDÉRANT que ce partenariat est d'emblée intéressant, notamment parce qu'il permet de répondre à l'objectif *Diversification économique* de l'Agenda 21 en mettant de l'avant les finalités *Promotion de la culture entrepreneurial et Augmentation du lien entreprises / communauté*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte de participer en tant que partenaire *Ingénieux* à la 23<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre avec une contribution à la hauteur de 500 \$.

Adoptée.

**2021-01-11122****ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC – ABONNEMENT 2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-04-7999 adoptant la *Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources*;

CONSIDÉRANT les compétences exclusives des MRC en matière de cours d'eau selon les articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C\_47.1), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC des Sources veille à faire appliquer la *Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources*;

CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) a pour mandats, notamment, d'assurer la représentation, de défendre les intérêts et de faire connaître les préoccupations des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec relativement à leurs responsabilités et leurs obligations en matière d'entretien et d'aménagement des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) permet au coordonnateur régional des cours d'eau de bénéficier d'expertises, d'expériences, de guides et d'autres documents aidant la gestion régionale des cours d'eau;

CONSIDÉRANT la réception de l'adhésion 2021 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources confirme son abonnement pour 2021 à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec au montant de 150 \$.

Adoptée.

**2021-01-11123**  
**NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE COMTÉ – 2021**

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des sources nomme les délégués de comté 2021 suivants :

Délégués de comté :

- M. Hugues Grimard, maire de Val-des-Sources et préfet
- M. Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien et préfet-suppléant
- M. René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor

Délégués de comté substitués :

- M. Serge Bernier, maire de Ham-Sud
- M. Jocelyn Dion, maire de Wotton
- M. Philippe Pagé, maire de Saint-Camille

Adoptée.

**2021-01-11124**  
**RÈGLEMENT 259-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE I (SEPT (7)**  
**MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2021 pour toutes les municipalités membres sept (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville de Val-des-Sources  
 Ville de Danville  
 Municipalité de Saint-Adrien  
 Canton de Saint-Camille  
 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor  
 Municipalité de Ham-Sud  
 Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11068 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2021 au montant de 5 325 587 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 5 436 271 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de :

<b>Fonctionnement de la MRC</b>	<b>424 764 \$</b>
<b>Évaluation foncière</b>	<b>227 791 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>40 551 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	<b>20 500 \$</b>
<b>Transport adapté</b>	<b>55 410 \$</b>
<b>Environnement</b>	<b>50 938 \$</b>
<b>Aménagement</b>	<b>145 539 \$</b>
<b>Fibre optique</b>	<b>32 585 \$</b>
<b>Développement économique</b>	<b>211 117 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>172 001 \$</b>
<b>Total</b>	<b>1 381 196 \$</b>

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2021 est de 1 237 568 840 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville de Val-des-Sources, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement numéro 259-2020 imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources a été adopté à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le **Règlement numéro 259-2020** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC  
Évaluation foncière  
Sécurité publique  
Transport collectif  
Transport adapté  
Environnement  
Aménagement  
Fibre optique  
Développement économique  
Loisirs et culture

pour le budget de l'année 2021, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement porte le titre de ***“Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2021:***

Fonctionnement de la MRC  
Évaluation foncière  
Sécurité publique  
Transport collectif  
Transport adapté  
Environnement  
Aménagement  
Fibre optique  
Développement économique  
Loisirs et culture

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE**

1) Les quotes-parts totalisant 1 065 210 \$:

<b>Fonctionnement de la MRC</b>	<b>424 764 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>40 551 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	<b>20 500 \$</b>
<b>Environnement</b>	<b>50 938 \$</b>
<b>Aménagement</b>	<b>145 339 \$</b>
<b>Développement économique</b>	<b>211 117 \$</b>

<b>Loisirs et culture</b>	<b>172 001 \$</b>
<b>Total</b>	<b>1 065 210 \$</b>

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2021 en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville de Val-des-Sources, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

- 2) La quote-part totalisant 227 791 \$ :

<b>Évaluation foncière</b>	<b>227 791 \$</b>
----------------------------	-------------------

demandée par le présent règlement est imposée selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville de Val-des-Sources, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

<b>Val-des-Sources ville</b>	<b>3 234</b>
<b>Danville ville</b>	<b>2 332</b>
<b>Saint-Adrien</b>	<b>457</b>
<b>Saint-Camille canton</b>	<b>421</b>
<b>Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>724</b>
<b>Ham-Sud</b>	<b>437</b>
<b>Wotton</b>	<b>1 014</b>
<b>Total</b>	<b>8 619</b>

- 3) La quote-part totalisant 32 585 \$ :

<b>Fibre optique - Entretien</b>	<b>32 585 \$</b>
<b>Total</b>	<b>32 585 \$</b>

demandée par le présent règlement, est imposée selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 32 585 \$ divisé par sept (7) municipalités ce qui donne une quote-part de 4 655 \$ pour chacune des municipalités locales.

- 4) La quote-part totalisant 55 410 \$ :

<b>Transport adapté</b>	<b>55 410 \$</b>
<b>Total</b>	<b>55 410 \$</b>

demandée par le présent règlement, est imposée selon le règlement 220-2015 de la MRC des Sources à chacune des sept (7) municipalités locales.

**ARTICLE 4** : RÉPARTITION GÉNÉRALE:  
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l' élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

**ARTICLE 5** : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

- 1 : 25 % des contributions totales: le 15 mars 2021
- 2 : 25 % des contributions totales: le 15 juin 2021
- 3 : 25 % des contributions totales : le 15 septembre 2021
- 4 : 25 % des contributions totales : le 15 décembre 2021



Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

**ARTICLE 6 : INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

**ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	20 janvier 2021
Adoption du règlement	:	27 janvier 2021
Entrée en vigueur	:	

**2021-01-11125**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE II (CINQ (5) MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2021 pour cinq municipalités membres cinq (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien  
Canton de Saint-Camille  
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor  
Municipalité de Ham-Sud  
Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11070 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2021 au montant de 13 519 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 5 436 271 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

<b>Cotisation à la FQM</b>	<b>6 019 \$</b>
<b>Aménagement, OMH</b>	<b>7 500 \$</b>
<b>Total</b>	<b>13 519 \$</b>

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement numéro 260-2020, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources a été adopté à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le **Règlement numéro 260-2020**, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités suivantes :

Cotisation à la FQM  
Aménagement, OMH

pour le budget de l'année 2021, soit adopté et qu'il soit statué comme suit :

**ARTICLE 1** : **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts aux cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2021.**"

Cotisation à la FQM  
Aménagement, OMH

**ARTICLE 2** : **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3** : **RÉPARTITION GÉNÉRALE**

- 1) Les quotes-parts totalisant 6 019 \$:

<b>Cotisation à la FQM</b>	<b>6 019 \$</b>
----------------------------	-----------------

demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :

<b>Municipalité de Saint-Adrien</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Canton de Saint-Camille</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>1 235 \$</b>
<b>Municipalité de Ham-Sud</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Municipalité de Wotton</b>	<b>1 652 \$</b>

- 2) Les quotes-parts totalisant 7 500 \$ :

<b>Aménagement, OMH</b>	<b>7 500 \$</b>
-------------------------	-----------------

Demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon la richesse foncière de ces cinq (5) municipalités, à savoir :

<b>Municipalité de Saint-Adrien</b>	<b>1 011 \$</b>
<b>Canton de Saint-Camille</b>	<b>1 160 \$</b>
<b>Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>1 986 \$</b>
<b>Municipalité de Ham-Sud</b>	<b>954 \$</b>
<b>Municipalité de Wotton</b>	<b>2 389 \$</b>

**ARTICLE 4** : **MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS**

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir :

- |   |                                   |                      |
|---|-----------------------------------|----------------------|
| 1 | : 25% des contributions totales : | le 15 mars 2021      |
| 2 | : 25% des contributions totales : | le 15 juin 2021      |
| 3 | : 25% des contributions totales : | le 15 septembre 2021 |
| 4 | : 25% des contributions totales : | le 15 décembre 2021  |

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

**ARTICLE 5** : **INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard  
Préfet

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	20 janvier 2021
Adoption du règlement	:	27 janvier 2021
Entrée en vigueur	:	

**2021-01-11126**

**RÈGLEMENT 261-2020 QUOTES-PARTS 2021, PARTIE III**  
**(DEUX (2) MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

Pour l'imposition de quotes-parts quant à la Partie III du budget pour l'année 2021 pour les deux (2) municipalités membres ci-dessous de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville de Val-des-Sources  
Municipalité de Wotton

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, signée le 13 mars 2007, pour la création d'une régie intermunicipale aux fins de réaliser des travaux d'aménagement du lit du Lac Richmond (Trois-Lacs);

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1<sup>er</sup> juin 2007 de la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources est participante à l'entente pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11071 ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 quant à la partie III pour sa participation à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, au montant de 97 165 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie III de la Municipalité régionale de comté des Sources pour être prélevés entre :

<b>Municipalité régionale de comté des Sources :</b>	
Ville de Val-des-Sources	96 460 \$
Municipalité de Wotton	705 \$
<b>Total</b>	<b>97 165 \$</b>

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement numéro 261-2020 imposant des quotes-parts à la Ville de Val-des-Sources et à la Municipalité de Wotton a été adopté à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le **Règlement numéro 261-2020** imposant des quotes-parts à la Ville de Val-des-Sources et à la Municipalité de Wotton aux fonctions et aux activités suivantes :

**Contribution – Régie intermunicipale de restauration  
et de préservation des Trois-Lacs**

Pour le budget de l'année 2021, soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts à la Ville de Val-des-Sources et à la Municipalité de Wotton quant aux fonctions et aux activités de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2021** ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) La quote-part totalisant 97 165 \$ :

Ville de Val-des-Sources	96 460 \$
Municipalité de Wotton	705 \$
<b>Total</b>	<b>97 165 \$</b>

demandée par le présent règlement est imposée entre les municipalités de Val-des-Sources et de Wotton selon un montant forfaitaire pour **l'année 2021 pour les deux municipalités concernées.**

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

La quote-part imposée de 97 165 \$ deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées, en quatre versements :

1 <sup>er</sup> versement	: le 15 mars 2021
2 <sup>e</sup> versement	: le 15 juin 2021
3 <sup>e</sup> versement	: le 15 septembre 2021
4 <sup>e</sup> versement	: le 15 décembre 2021

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Adoptée.

Avis de motion	: 25 novembre 2020
Projet de règlement	: 25 novembre 2020
Publication	: 20 janvier 2021
Adoption du règlement	: 27 janvier 2021
Entrée en vigueur	:

**MRC IMMEUBLES****IMMEUBLE 309 CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)****2021-01-11127****RATIFICATION DES DÉPENSES – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Val-des-Sources ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

**Dépenses d'entretien immeuble 309**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-11-16	Électro Alarme 2000 inc.	4 191,56	309 - Travaux système alarme
2020-12-01	Électro Alarme 2000 inc.	182,04	309 - Surveillance annuelle alarme
2020-11-03	Pelletier et Picard inc.	314,47	309 : Travaux humidificateur - Coupe circuit
2020-11-03	Benoit Bissonnette	105,64	309 : Achat divers
2020-11-03	Pelletier et Picard inc.	170,61	309 : Remplacements de luminaires
2020-11-03	Pelletier et Picard inc.	465,02	309 : Borne de charge et prise génératrice
2020-11-04	Vivaco Groupe Coopératif	59,96	309 - Achat divers
2020-11-04	Vivaco Groupe Coopératif	5,8	309 - Achat divers
2020-11-17	PARADIS & FRERES AFM INC.	110,22	309 : Bac noir
2020-11-17	Francis Côté	7,43	309 - Vis à béton
2020-11-30	Bee Clean Building Maintenance	3 003,07	309 : Désinfection point de contacts
2020-12-01	Vivaco Groupe Coopératif	6,6	309 - Clé
2020-12-01	Maheu&Maheu Inc.	72,9	309 : Inspection décembre et janvier 2021
2020-12-02	Alexandre Sdicu	7,65	309 : Achats divers
2020-12-02	Vivaco Groupe Coopératif	12,09	309 : Verrou
2020-12-02	Construction Sébastien Lemay	606,68	309 : Porte de remise
2020-12-06	Francis Côté	421,99	309 - Travaux divers
2020-12-17	Vitrierie Asbestos inc.	121,33	309 : Ferme porte dorex
		<b>9 865,06</b>	

**Dépenses d'entretien immeuble 309 - Niveau 200 - 200 SUD et 300 NORD**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-11-04	MVP CONSTRUCTION	3 033,39	309 - Remise en fonction Escalier
2020-11-04	MVP CONSTRUCTION	960,57	309 - Fabrication et installation de cabinets
2020-11-04	MVP CONSTRUCTION	12 740,26	309 - Niveau 200 - Travaux salles
2020-11-04	MVP CONSTRUCTION	4 903,99	309 : Joints - Fabrication et installation meubles
2020-11-04	MVP CONSTRUCTION	3 033,39	309 : Accès au toit
2020-11-04	MVP CONSTRUCTION	1 617,81	309 : Descente d'escalier
2020-11-05	Jean Marceau	3 959,00	309 : Peinture Niveau 200
2020-11-05	Jean Marceau	3 420,00	309 : Peinture Cage d'escalier
2020-11-05	Jean Marceau	285	309 : Peinture bureau niveau 100
2020-11-10	Céramique Michel Dubuc	3 128,28	Temps et matériaux Douche 4e
2020-11-11	Construction Sébastien Lemay	12 568,37	309 - Travaux dalle de béton stationnement
2020-11-26	Plomberie BRP inc.	1 142,58	309 - Travaux plomberie
2020-12-02	PARADIS & FRERES AFM INC.	149,94	309 - Cuve et robinet
2020-12-02	Plomberie BRP inc.	833,18	309 : Travaux de plomberie

2020-12-08	Décor Plus	2 695,68	Toiles nouvelles salles
2020-12-10	Claude Bourque Électrique inc.	1 321,64	309 : Travaux électriques
2020-12-18	Vitrierie Asbestos inc.	15 313,59	Portes en vitres
		<b>71 106,67</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Val-des-Sources, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 décembre 2020, au montant total de 80 971,73 \$.

Adoptée.

### **IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON**

#### **2021-01-11128**

#### **RATIFICATION DES DÉPENSES – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

#### **Dépenses d'entretien immeuble SQ**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-11-03	RÉGULVAR	1 050	SQ: Contrat d'entretien système de contrôle
2020-11-04	RÉGULVAR	1617,24	SQ - Appel de service
2020-11-19	Ferme Ulberi SENC	2 150	SQ: Déneigement 2020-2021
2020-12-22	Sean Lambert	7 100	SQ: Décapage - Cirage et polissage
		<b>11 917,24</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 décembre 2020, au montant de 11 917,24 \$.

Adoptée.

### **IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE**

Aucun sujet.

#### **VARIA**

Aucun sujet.

**2021-01-11129**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Philippe Pagé propose la levée de la séance à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier